

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 DECEMBRE 2008**

**Délibération
n° 2008.12.116.B**

**Pôle Mécanique à
L'Isle d'Espagnac -
Résiliation du bail
commercial avec
l'entreprise
MECAPLUS et
signature du bail
commercial avec la
société
LOGICONSULT**

LE ONZE DECEMBRE DEUX MILLE HUIT à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **05 décembre 2008**

Secrétaire de séance : Michel GERMANEAU

Membres présents :

Philippe LAVAUD , Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Brigitte BAPTISTE, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Jean-François DAURE, André BONICHON

Excusé(s) représenté(s) :

| |
|---|
| POLE MECANIQUE A L'ISLE D'ESPAGNAC - RESILIATION DU BAIL COMMERCIAL AVEC L'ENTREPRISE MECAPLUS ET SIGNATURE DU BAIL COMMERCIAL AVEC LA SOCIETE LOGICONSULT |
|---|

Par bail commercial du 23 août 2005, la société MECAPLUS est locataire d'une cellule de stockage dénommée n° 3, située au sein du pôle mécanique, ZI n° 3 sur la commune de L'Isle d'Espagnac, pour y exercer une activité d'affûtage / rectification. Le local offre une surface de 140 m² pour un loyer mensuel de 486,22 € TTC.

Or, la société MECAPLUS a fait l'objet d'une reprise et son activité spécifique n'entre plus dans la stratégie du repreneur. Toutefois, la société LOGICONSULT a repris l'activité affûtage, et souhaite reprendre la location de ce local.

Le bail serait consenti à la société LOGICONSULT pour une durée de 9 ans suivant les mêmes conditions locatives que celles appliquées à la société MECAPLUS.

Un dépôt de garantie d'un montant de 1 219,62 € devra être versé pour assurer l'exécution du présent bail.

Vu la délibération n° 75 du conseil communautaire du 22 avril 2008 portant délégation d'attribution au bureau communautaire, en application de l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 2 décembre 2008,

Je vous propose :

D'APPROUVER la résiliation à l'amiable du bail commercial avec l'entreprise MECAPLUS à compter du 1^{er} novembre 2008.

D'APPROUVER le bail commercial avec la société LOGICONSULT à compter du 1^{er} novembre 2008 et moyennant un loyer de 486,22 € TTC.

D'AUTORISER Monsieur le président à signer ladite résiliation et ledit bail.

D'INSCRIRE la recette au budget annexe développement économique – articles 165, 752 et 758.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

| | |
|--|----------------------------|
| Certifié exécutoire : | |
| <u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> | <u>Affiché le :</u> |
| 17 décembre 2008 | 22 décembre 2008 |